

N° PDR	N° Série	Adresse	Lieu d'usage	Tournée	Ancien index	Nouvel index	Conso
PDR_2020_404 8	D07TA106854	33 ROUTE D'OSEN 65100 VIGER		Tournée principale	1996 16/12/2019 <i>Réelle</i>	2173 18/11/2020 <i>Réelle</i>	177
Consommation totale facturée (m³)							177

Facture n° : 39493 du 09/03/2021

Désignation	Base	Prix unitaire	Quantité	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	
↳ Distribution de l'eau							
Part fixe		30,00	1,00	30,00	1,65 (1)	31,65	
Consommation		0,6	177	106,20	5,84 (1)	112,04	
↳ Prélèvements des organismes publics							
Lutte contre la pollution		0,93	177	58,41	3,21 (1)	61,62	
TVA : 5,5% (1)				Total à payer	194,61	10,70	205,31

Tout abonné est vivement engagé à protéger son compteur contre le gel et à surveiller régulièrement sa consommation. En cas de départ, n'omettez pas de faire résilier votre abonnement. Tant que le service des Eaux n'est pas informé d'une demande de résiliation, le titulaire du contrat d'abonnement est redevable des frais d'abonnement et de consommation de l'installation concernée.

SIRET DE LA COLLECTIVITE: 200 069 300 00206 EAU N°TVA Intercommunautaire: FR7E 200 069 300

SIRET DE LA COLLECTIVITE: 200 069 300 00214 ASSAINISSEMENT

PAIEMENT : Pour tous renseignements de paiements: 05.62.93.88.32.

* **En numéraire** : à la caisse de M. le Trésorier municipal - 1 Boulevard du Maréchal Juin - BP 61760 - 65023 TARBES CEDEX 9 (ouverture de 8H45 à 12H00 du lundi au vendredi et de 13h30 à 16h15 le lundi, mardi et jeudi).

* **Par chèque bancaire ou postal** : envoyer votre paiement à la TRESORERIE MUNICIPALE DE TARBES, affranchie au tarif en vigueur. Votre règlement doit être libellé à l'ordre du Trésor Public. Joindre obligatoirement le volet en pointillé avec votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer. Ne joignez aucun autre document à votre règlement.

* **Par virement bancaire** sur : -compte BDF Tarbes (30001-00811-C6510000000-16), en indiquant comme réf le n° de facture. -compte IBAN (FR 46 3000 1008 11C6 5100 0000 016), Identifiant Swit de la DBF BIC (BDFEFRPPCCT)

* **Par internet**: En vous connectant sur le site : www.tpi.budget.gouv.fr Identifiant collectivité : 038712 (eau) ou 038716 (assainissement) + réf facture

* **Par datamatrix** : en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)

VOIES DE RECOURS: délai de deux mois suivant la notification de l'acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance. Titre ou Extrait de Titre exécutoire en application de l'article L 252 A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n°66-624 du 19 août 1966, modifié par le décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif aux recouvrements des produits des collectivités et établissements publics locaux.